

### **1°) Dans les projets urbains, comment envisagez-vous de prendre en compte les terres agricoles aux abords de la ville, autrement qu'en termes de réserves foncières à urbaniser ?**

Pour commencer, nous tenons à dire que notre collectif est incapable de répondre correctement à des questions aussi précises puisque notre volonté est uniquement de modifier les règles de fonctionnement politique sur notre Commune, le tout en vue de rendre concrètement le pouvoir aux habitant-e-s. Si nous y parvenons, des études sociologiques montrent que donner plus de pouvoir d'agir inciterait chacun-e à s'intéresser davantage aux affaires publiques, à la vie de la Cité, en ayant un impact réel sur leur lieu de vie, ce qui lutte efficacement contre l'indifférence et la résignation ambiante dont souffre notre société. Enfin, il est prouvé que la séparation et le partage des pouvoirs a la capacité de recréer rapidement du lien social de proximité !

Sur le sujet qui vous intéresse, à savoir la politique foncière, bien que notre avis n'ai aucune valeur en l'absence de programme politique thématique détaillé, nous pensons tout de même que la prise en compte des terres agricoles aux abords de la ville est essentielle si nous voulons tendre à terme vers l'autonomie alimentaire... Concrètement, cela pourrait se matérialiser en s'interdisant d'artificialiser davantage de SAU (Surfaces Agricoles Utiles) ?

### **1.1°) Comment comptez-vous faire appliquer l'objectif « zéro artificialisation » porté par la région Bretagne et par la loi de transition écologique (Instruction du Gouvernement du 29 Juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace, NOR : LOGL1918090J) ?**

Pour faire revenir la Nature en ville, il faudrait déjà commencer par cesser de tout bétonner : entre les projets immobiliers privés, l'éco-quartier (qui n'a d'écologique que le nom), les nouvelles ZAC, les parcs refait sans Nature mais avec un "contrôle social" facilité, Brest est désormais dans la zone rouge au niveau national ! Puisque notre ambition est de rendre la Mairie aux habitant-e-s afin qu'il-elle-s puissent exercer directement les pouvoirs d'initiative et décisionnel politiques, nous verrons bien si les Brestois-es sont aussi prompt-e-s à couler des dalles de béton partout...

Dans l'idéal, le fait de ne plus artificialiser pourrait également passer par l'abandon des grands projets inutiles (tel le stade de football privé du Frouven), l'arrêt des projets de déviations routières (comme celui de la vallée du Restic), l'encouragement aux habitats "légers" (sans fondations en béton) pour les particuliers, et cætera.

### **1.2°) Seriez-vous prêts à revenir sur les zonages d'urbanisation, dont la plupart matérialisent plutôt des héritages anciens que des projets destinés à répondre aux enjeux contemporains de l'environnement, de l'agriculture et de la ville (tels que la pérennisation des activités agricoles et le développement de l'agriculture urbaine) ?**

Oui absolument, même si nous ne ferons rien sans l'appui des habitant-e-s car nos futur-e-s élu-e-s seront tenu-e-s à la neutralité politique, leur mission étant simplement de relayer la volonté des Brestois-es, puis ratifier leurs décisions (prises en assemblées citoyennes ou via référendum local) !

Dans tous les cas, nous pensons que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de notre métropole est devra être redébatu avec tou-te-s celles et ceux concerné-e-s et/ou intéressé-e-s par ce sujet hautement stratégique pour l'avenir de notre territoire...

### **1.3°) Que pensez-vous de hiérarchiser les exigences au lieu des objectifs ?**

Nous trouvons qu'il s'agit d'une excellente idée puisque c'est la philosophie que nous appliquons au quotidien au sein de notre collectif d'habitant-e-s (comme moins de quantité et plus de qualité par exemple).

## **2°) Comment répondez-vous aux enjeux de précarisation de l'activité agricole, notamment liés au manque de perspectives liée à son insécurité foncière et économique ?**

Depuis sa création en Mars 2018, notre collectif a toujours eu pour objet d'affirmer le droit à la ville pour chacun·e, ce qui passe notamment par la promotion des Communs. Selon nous, les services publics (tels que la fourniture en électricité, en eau potable, l'éducation publique, les transports en commun, la collecte et le traitement des déchets, etc) devraient au minimum être gérés en régie publique, voire comme des biens communs inaliénables... Sur le sujet de la précarité actuellement subie par les agriculteur·rice·s, nous serions favorable à la création d'une régie agricole afin d'utiliser le droit de préemption municipal pour racheter des parcelles, ces dernières étant ensuite cultivées par des fonctionnaires dans des conditions de travail correctes.

### **2.1°) Allez-vous assumer votre responsabilité en utilisant les divers outils de planification agricole ?**

**Voir notre réponse à la question n°2.**

### **2.2°) Comptez-vous valoriser l'argent public immobilisé dans les réserves foncières, et actuellement non exploitées, par des loyers significatifs (restitution des terres à des agriculteurs désireux de s'installer) ?**

Peut-être en commençant par rendre les parcelles récemment confisquées à la ferme de Trahon Bihan (pour celles où il n'est pas déjà trop tard évidemment...) ? Ensuite, nous proposons à votre association de dépasser la posture de demande pour entrer dans celle du "faire ensemble". Si nous sommes en majorité au Conseil Municipal dans quelques jours, vous aurez les moyens de poursuivre le lobbying que vous faites maintenant en usant du droit de pétition que nous mettrons en place. Si cette pétition recueille au moins :

- 1'000 signatures en 3 mois, elle sera ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de Quartier (à savoir 7 nouvelles instances de Démocratie directe composées d'habitant·e·s volontaires qui détiendront le pouvoir d'initiative politique) de votre choix afin d'y être débattue ;
- 10'000 signatures en 3 mois, elle sera ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée Citoyenne Thématique (à savoir 9 nouvelles instances de Démocratie directe composées de 450 habitant·e·s tiré·e·s au sort qui détiendront le pouvoir décisionnel politique pour une durée de 12 mois) concernée afin d'y être votée, et donc potentiellement adoptée ;
- 30'000 signatures en 3 mois, elle sera ajoutée aux questions du prochain référendum local trimestriel afin d'y être votée, et donc potentiellement adoptée ;

Vous l'aurez compris, parce que nous ne prétendons pas avoir le monopole des meilleures idées, notre unique objectif est donc de permettre à chacun·e de mener les combats qu'il·elle trouve importants, parce que c'est cela une véritable Démocratie locale et vivante : une Démocratie permanente !

### **3°) Quelles mesures vous engagez-vous à mettre en place vis-à-vis des propriétaires de friches industrielles et commerciales pour en promouvoir la réhabilitation ou la réaffectation ?**

Posséder des friches industrielles et/ou commerciales, c'est comme être propriétaire d'un immeuble délabré situé en plein centre-ville, c'est contribuer à donner une mauvaise image à ladite ville, puisque ce bien immobilier est offert à la vue de tou·te·s... Afin d'utiliser au maximum le potentiel agricole de notre métropole, le tout de manière naturelle, nous pourrions très bien envisager la mise en place d'une taxe sur les biens immobiliers vacants depuis plus d'un an (maisons ou appartements résidentiels, locaux commerciaux, friches industrielles, etc), voire user du droit de préemption municipal pour le rachat desdites parcelles (dans la limite du budget imparti à la réhabilitation urbaine) ?

**3.1°) Comptez-vous réhabiliter les friches industrielles du port de commerce de Brest, avec leur usage notamment en zones logistiques pour du fret ferroviaire, plutôt que de poursuivre la destruction des terres agricoles pour un usage similaire en périphérie ?**

Voir notre réponse à la question n°1.

**3.2°) Que prévoyez-vous pour la récupération, à ce jour prévue à trop long terme, d'espaces militaires à déclasser ?**

À ce sujet, nous répondrons que l'ensemble du polder maritime (port de plaisance, port de commerce, port militaire, rives de Penfeld) est voué à la submersion d'ici une trentaine d'années sachant que, dès +30 centimètres d'élévation du niveau des mers en moyenne, les rez-de-chaussées des bâtiments situés dans ces zones seront susceptibles d'être inondés à chaque grande marée... Dans ces conditions, est-il vraiment nécessaire de vouloir à tout prix récupérer les parcelles situées en contrebas des falaises ? Comme d'habitude, nous laisserons le dernier mot aux Brestoises !

**3.3°) Comptez-vous poursuivre l'étalement urbain, source de destruction de terres agricoles, au détriment d'une politique volontariste de densification des quartiers existants par exploitation méthodique des terrains offrant des possibilités de construction soutenables avec comblement des dents creuses par rénovation du bâti ancien, rachat du bâti existant auprès de propriétaires inertes, mais aussi végétalisation, dé-imperméabilisation, respirations, récréation de milieux "naturels" et de biodiversité, de jardins partagés, de jardins tout court, etc ?**

D'après nos réponses précédentes, je pense que vous devinez aisément que telle n'est pas notre intention. Toutefois, concernant les solutions que vous évoquez ensuite, nous compterons sur votre association pour être force de proposition en déposant une pétition et/ou en saisissant un Conseil de Quartier, le tout avec un projet concret pour prémunir une rue des inondations centennales par ci, pour végétaliser une façade par là, et cætera... tout cela parce que le temps est venu de sortir de l'attentisme et du clientélisme, puisqu'une véritable Démocratie se fait AVEC, PAR et POUR chacun·e !

**4°) Associez-vous les citoyens non directement concernés par l'activité agricole mais concernés par l'avenir de leur territoire à ces réflexions ? Comment ?**

Bien sûr que nous le ferons, car le partage du pouvoir fait partie de l'ADN de notre collectif ! Pour ce qui est de la méthode, dès qu'une initiative sera validée par un Conseil de Quartier et/ou bien par suffisamment de signatures, une commission technique temporaire dédiée sera créée en vue :

- d'effectuer des choix techniques ;
- de réaliser un chiffrage budgétaire ;
- d'élaborer un calendrier de réalisation ;

Ces instances étant ouvertes à tou·te·s, nous espérons sincèrement que les membres de votre association participeront à celles dont l'initiative vous semblera digne d'intérêt...